



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 8 de l'ordre du jour

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : rapports du Bureau

Lettre datée du 8 octobre 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Canada

Le Canada assure actuellement la présidence du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley adopté à Interlaken (Suisse), le 5 novembre 2002. Comme vous le savez, l'Assemblée générale doit examiner les questions intitulées « La place des diamants dans le financement des conflits » (point 21 de l'ordre du jour) et « Prévention des conflits armés » (point 24 de l'ordre du jour) le 1^{er} novembre 2004.

Nous nous félicitons de l'intérêt que l'Assemblée générale porte à ces questions. Toutefois, nous souhaiterions que la place des diamants dans le financement des conflits fasse l'objet d'un débat distinct de celui sur la prévention des conflits armés. La décision de combiner ces deux points de l'ordre du jour a été prise avant que la date de présentation des rapports ne soit connue. D'après nos informations, le rapport sur la prévention des conflits ne paraîtra qu'en janvier 2005, tandis que celui sur les diamants servant à financer les conflits sera disponible au début novembre 2004.

Le rapport sur les diamants servant à financer les conflits sera établi par le Canada, qui assure la présidence du Processus de Kimberley. Il servira de base à l'élaboration d'une résolution qui, idéalement, devrait être adoptée avant la fin de la présidence canadienne, le 31 décembre 2004. Comme le rapport sur la prévention des conflits ne sera publié qu'en 2005 et qu'à ce moment-là un autre pays – qui sera chargé du rapport de l'an prochain – aura pris la présidence, nous demandons que les deux questions fassent l'objet de débats distincts.

En outre, il est à craindre que si les deux questions sont examinées ensemble, le débat sur les diamants qui servent à financer les conflits sera relégué au second plan par le débat plus général sur la prévention des conflits, alors que le Processus de Kimberley n'en est qu'à ses débuts.

Comme vous le savez peut-être aussi, à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, quand nous conduisions les négociations sur les résolutions 58/126 et 58/316, relatives à la revitalisation de l'Organisation, nous avons été consultés sur une proposition tendant à ce que la question des diamants servant à financer les conflits soit examinée tous les deux ans. Après avoir consulté Ottawa et les autres participants au Processus de Kimberley, nous avons, en tant que pays qui assurait la présidence du Processus, expliqué au Président de l'Assemblée générale, M. Hunte, que la présidence changeait chaque année et qu'un système bisannuel d'établissement des rapports et d'examen des résolutions poserait des difficultés et serait contre-indiqué. Nous avons dit aussi qu'avec un tel système, certains pays n'auraient pas, pendant leur présidence, la possibilité de faire à la communauté internationale un compte rendu des progrès accomplis grâce au Processus de Kimberley, exercice dans lequel tant le rapport lui-même que la résolution jouent un rôle important.

Nous demandons donc que le débat sur la place des diamants bruts dans le financement des conflits soit séparé de celui sur la prévention des conflits et que le premier soit reprogrammé une fois que la Présidence du Processus de Kimberley aura présenté son rapport. Nous ne manquerons pas de vous informer de la date la plus indiquée dès que nous aurons tenu des consultations avec nos partenaires du Processus de Kimberley au sujet d'un projet de résolution, et vous remercions très sincèrement pour votre aide.

(Signé) Allan **Rock**
